



Tarz Heol

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

8 La Vraie Croix - Ploemeur

tarzheol56270@gmail.com



Assemblée Générale

le 15 janvier 2021 18h30

en raison de la situation sanitaire due à la Covid 19,

elle se déroulera en visioconférence

Modalités et infos complémentaires dans le document joint



Modalités du déroulement de l'AG

En raison de la situation sanitaire due à la Covid 19,
l'assemblée générale 2020, organisée le 15 janvier 2021,
se déroulera en visioconférence pour les adhérent.es souhaitant y participer.

Les votes se feront soit directement en visio soit par voie postale.
Les adhésions s'effectuent par voie postale.

Début des travaux à 18 h 30 en visioconférence
Fin des travaux 20 h00



RAPPORT MORAL

SOMMAIRE DU RAPPORT D'ACTIVITES

- Fonctionnement de l'association
- Veille urbanistique et environnementale
- Actions en faveur de l'environnement et du développement durable
- Animations locales et solidarités
- Communication, partenaire

PRESENTATION DU BILAN FINANCIER : RESULTAT ET PREVISIONNEL

ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020/2021, par vote électronique ou postal

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020

LE BUREAU ELU LE 14/01/2020	LES MEMBRES DU CA
Manuela CAVALCANTE, secrétaire	Nicole ALEXANDRE
Thierry DEDIDIER trésorier	Laurent DELCHER
Bernard HOREL trésorier adjoint	Jean-Pierre GALIC
Evelyne HUAUME représentante légale	Evelyne MAHO
Françoise LE BIHAN, secrétaire adjointe	Roger MENEUR
	Bertrand ROGER
	Catherine VALLEE
	Gérard VONIER

RAPPORT MORAL

L'organisation de l'assemblée générale qui clôture 2020, revêt un caractère particulier cette année.

Le confinement de début d'année et son renouvellement en fin d'année ont conduit les responsables de Tarz Heol à annuler des actions « phare » telles que la semaine européenne du Développement Durable, les balades d'été... Les activités de tri et de ventes de livres, le ramassage des journaux ont également été moins nombreuses ; certains conseils d'administration n'ont pu avoir lieu. La technologie nous a cependant permis de nous retrouver en visio-conférence à certaines périodes et aussi en réunions à effectif réduit.

La démotivation aurait pu être la conséquence de cette période difficile à traverser pour beaucoup d'entre nous, si on pense aux salarié.es, personnes isolées, malades, et autres formes d'exclusion.

Cependant, les adhérent.es de Tarz Heol et les citoyens-nes se sont mobilisés et ont continué à exercer leur vigilance sur des questions sensibles telles que la qualité des eaux, les atteintes à l'environnement par la destruction des arbres, talus, zones humides, et aussi les questions d'urbanisme.

Nous avons également interpellé les candidats aux élections municipales via un questionnaire sur leur engagement par rapport aux problématiques pré-citées.

Les actions juridiques ont pris plus de temps compte tenu des périodes de suspension de fonctionnement des tribunaux, mais les recours continuent et nous ne baissons pas les bras.

Nous pouvons espérer une année 2021 plus active, avec plus de rencontres permettant de maintenir le lien social, indispensable à notre équilibre, à notre bien-être.

L'équipe de Tarz Heol demande à s'étoffer sur l'ensemble des dossiers tant juridiques que de veille, propositions, analyse des dossiers techniques (nous avons bénéficié cette année de l'aide d'un adhérent ayant des compétences particulières sur la qualité des eaux et nous l'avons largement apprécié - merci à lui.. il se reconnaîtra).

Apporter sa contribution ponctuellement n'implique pas obligatoirement d'être membre du conseil d'administration - mais ce n'est pas incompatible ! - Répondre aux sollicitations de TH sur des domaines particuliers contribue à faire avancer les idées et propositions, les interventions. Des groupes de travail peuvent se mettre ponctuellement en place pour répondre aux sollicitations et au montage de dossiers.

La prise de conscience de l'importance de la préservation de notre environnement passe aussi par des échanges avec d'autres associations, d'autres acteurs de la protection de l'environnement. On peut penser que la convergence des actions fera avancer les causes que nous croyons indispensables pour le monde entier, et pas seulement pour notre territoire local.

Nous remercions l'ensemble des acteurs de Tarz Heol qui participent à un titre ou à un autre aux activités et au développement de l'association. Sans leur aide, même ponctuelle, nous ne pourrions avancer ensemble.

Un remerciement plus particulier à l'équipe de tri et de vente des livres car leur action contribue non seulement à partager des livres, à mettre à disposition de la littérature à tarif réduit, mais aussi et surtout à redistribuer l'argent récolté (les montants vont crescendo !) aux associations humanitaires investies pour aider les plus démunis qu'ils soient proches ou lointains. Sans oublier le partenariat avec l'IME de Kerdiret qui permet ainsi à des jeunes de participer à la vie locale et sociale.

Nous nous souhaitons mutuellement une bonne année 2021 !

Avec peut-être de bonnes surprises ! Comme... l'augmentation significative du nombre d'adhérent.es : 90 en 2019 - 93 en 2020 et pourquoi pas 100 et + en 2021 ?

Challenge commun !

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Réunions de travail

Suite à l'Assemblée Générale du 6 Décembre 2019, le conseil d'administration s'est réuni aux dates suivantes : 14/01/19 - 10/02 - 02/03 - 25/05 - 21/09 - 13/10 - 05/11 (réunion bureau par visioconférence) - 24/11 par visioconférence.

Le CA n'a pas pu se réunir en avril compte tenu du 1^{er} confinement.

Nous avons aussi organisé des réunions ou des visites sur le terrain pour préparer des dossiers : atteintes à l'environnement, enquêtes publiques, dossiers juridiques...

II. VEILLE URBANISTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

1) URBANISME

Les actions juridiques demandent du temps et de la patience pour connaître les résultats. Ainsi cette année, nous vous présentons les suites des actions engagées en 2018 ou 2019, une seule est de 2020.

Notre association avance de la trésorerie pour les frais juridiques en espérant un résultat positif à l'avenir qui lui permettra de rentrer dans ses frais !

Heureusement, les actions du passé ont permis à notre association d'avoir une saine trésorerie et c'est maintenant ou jamais qu'il faut calmer les ardeurs des promoteurs sur un territoire comme Ploemeur où le littoral attire les convoitises avec l'espoir de faire des plus values importantes en vendant du terrain ou en construisant.

Nous ne pourrons pas tout stopper, nous ne sommes pas les gendarmes du bien commun...les juges non plus !

Nous sommes nombreux à être choqués par certaines constructions de 2020 qui enlaidissent notre littoral : Kerroch, Courégant, HLL le Fort du Talud

Aux citoyens de prendre conscience que nous sommes de passage sur notre planète Terre, que nous devons la laisser aussi vivante et agréable que possible pour les générations futures, que nous ne pouvons plus nous comporter en égoïstes attirés seulement par le profit.

Aux citoyens aussi de faire pression auprès des élus, du monde économique, des décideurs en tout genre pour ne plus réduire les surfaces agricoles, un bien essentiel pour nous alimenter, pour arrêter de saccager les surfaces naturelles et leur biodiversité qui nous donnent près de chez nous tant de bonheurs simples et peu onéreux.



Ce sont ces objectifs qui guident nos quelques actions juridiques ciblées pour la préservation et la beauté naturelle de notre territoire.

1-1 SCoT du Pays de Lorient

1 1 1) Recours juridique

16 mai 2018 : approbation du SCOT par Lorient Agglo

14 août 2018 : recours gracieux de Tarz Heol (contestation de plusieurs centralités urbaines dont celle de Kerroch Kerpape et du projet de ZAC Croix du Mourillon sur presque 30 ha de très bonnes terres agricoles).

4 octobre 2018 : rejet de notre recours gracieux.

4 décembre 2018 : recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes

Notre avocat a demandé d'annuler partiellement la délibération du 16 mai 2018 portant approbation de la révision du SCOT du Pays de LORIENT :

- en ce qu'elle qualifie de village les secteurs suivants : à Kervignac (Trévidel et Saint-Sterlin), à Ploemeur (Soye et Kerpape), à Locmiquélic la zone d'activité de Kersabiec, à Riantec la zone d'activité de Villemarion.
- en ce qu'elle ne délimite pas de coupure d'urbanisation sur les secteurs suivants : à Guidel, la zone située entre Saint-Fiacre et Guidel Plage, et entre Guidel bourg et Saint-Fiacre ; à Ploemeur le secteur de Kerpape, situé entre Lomener et Larmor-Plage, à Plouhinec la zone située entre Locquénin et Pont-Lorois,
- en ce qu'elle ouvre la possibilité d'étendre l'urbanisation pour la ZAC Croix du Mourillon
QUEVEN

Pour éviter un rejet du recours par TH sur des questions de forme (nos statuts ont été modifiés en AG extraordinaire le 24 mai 2018 après l'approbation du SCOT le 16 mai, nos statuts du 3 décembre 2012 seraient trop génériques selon la partie adverse), quelques particuliers se sont portés requérants : Evelyne Maho, Evelyne Huaumé, Jean Paul Auffret (la partie adverse conteste le fait qu'ils n'ont pas déposé de recours gracieux).

22/01/2020 : mémoire en réplique le plus récent déposé par Mr Dubreuil, notre avocat.

L'instruction est close mais ce dossier ne bouge pas !!

1 1 2) Modifications du SCoT suite à l'adoption de la loi ELAN en novembre 2018.

Enquête publique simplifiée du 12/10 au 16/11/2020

Du 12/10 au 16/11/2020, mise à disposition du public sur le site SCOT LORIENT pour Déposition de remarques sur le projet de modification validée en séance du 12 mars 2020 (14 communes sur les 30 du SCoT pays de Lorient sont concernées par la loi littoral et la loi ELAN, définition des SUD - Secteurs Déjà Urbanisés- , le SCoT en demande 36 ! et ajoute 9 SUCNDSC (jargon très hermétique pour le grand public).

Tarz Héol a déposé ses remarques.

Précisons que lors du Conseil Municipal du 22/09, la Mairie de Ploemeur a demandé trop de modifications présentées de manière rapide et confuse.

L'urbanisation du littoral et la consommation de terres agricoles ou naturelles ne sont pas encore maîtrisées sur le Pays de Lorient avec de telles modifications.



1.2 ZAC Croix du Mourillon

Lors d'une enquête publique en mars 2017, Tarz Heol, avec d'autres associations, avait émis un avis défavorable sur ce projet de 30 ha porté par Lorient Agglomération, projet qui avait reçu un avis défavorable de la commissaire-enquêtrice. Ce projet est aussi dans le SCOT pour lequel nous avons déposé un recours juridique. Si notre association était déboutée sur la forme, dans le recours du SCOT, elle peut au moins faire un recours contre le PLU de Quéven.



8/11/2019 : fin de l'enquête publique du PLU de Quéven en révision qui prévoit entre autres les zones à urbaniser pour le projet de ZAC Croix du Mourillon.

30/01/2020 : le PLU de Quéven a été adopté. Aussi nous avons fait mi mars un recours gracieux avec 3 requérants individuels de Quéven adhérents de Den Dour Douar.

16/06/2020 : nous avons complété cette action juridique par une conférence de presse sur le site réunissant différentes associations (Eau et Rivières, Cohérence, Nature et Culture, Bretagne Vivante, Adec Caudan, Den Dour Douar). Ouest France et Télégramme ont très bien relayé l'information et la problématique (destruction des terres agricoles par ces projets de ZAC, zones industrielles ou artisanales, comme ce projet de détruire 20ha de terres agricoles à Caudan face à Kerpont).

20/08/2020 : réponse négative de la mairie de Quéven (délais supplémentaires dus au confinement).

19/10/2020 : TH et 2 requérants individuels font un recours au Tribunal Administratif pour demander l'annulation de l'OAP Croix du Mourillon Nord et, en conséquence, l'annulation partielle du PLU Quéven 2020 puis la modification du zonage sur les 18,62 ha et 16,63 ha de cette OAP pour les laisser dans leur activité actuelle (agricole ou naturelle).

1.3 Kerroch



Le terrain a été déclaré constructible dans le PLU 2013 alors qu'il est dans la bande des 100m en bout de l'urbanisation de Kerroch.

Le permis a été accordé par la Mairie en mai 2018. TH a pris connaissance tard du dossier et nous n'avons pas déposé avec le riverain le recours gracieux dans le délai des 2 mois, ce qui rendait impossible par la suite un recours

juridique de TH contre le permis de construire !

Le 21/01/2019, la Mairie de Ploemeur accorde la demande de déclaration préalable pour la division en vue de construire. La maison en bois a été construite courant 2020 sans tenir

compte de notre recours contre la division parcellaire. C'est le permis qui prime, il y a déconnexion entre permis et division parcellaire.

L'avocat de la commune a informé la Cour le 9/09/2020 d'un arrêté de la commune du 23/06/2020 validant le retrait de la déclaration préalable contestée. La Cour nous a invités à nous désister de notre recours, la déclaration retirée n'avait plus d'effets juridiques...

Notre avocat n'apprécie pas la méthode, mais impossible de s'y opposer !

Dans son mémoire en réponse du 14/09/2020 à la Cour d'Appel, notre avocat ne mâche pas ses mots : « Une telle décision de retrait, après la réalisation de la construction, témoigne d'une manœuvre conjointe de la Commune et du pétitionnaire pour sciemment contourner les dispositions de la loi littoral tout en évitant un jugement négatif au fond, la défenderesse était parfaitement consciente de l'illégalité de la non-opposition à la Déclaration Préalable au regard de l'article L. 121-16 du Code de l'urbanisme. Votre juridiction, si elle devait prononcer un non-lieu à statuer, devra condamner la Commune de Ploemeur à verser aux requérants la somme de 2000 € au titre de l'article L.761-1. L'association et Mr RIO ont, en effet, exposé des frais de conseil pour exercer le présent recours. Le retrait, sur demande du bénéficiaire, témoigne du bien fondé des arguments soulevés quant à la violation de la loi littoral »

1.4 Projet de lotissement rue Rorh Mez (près du centre de rééducation de Kerpape)

5/04/2019 : recours devant le Tribunal Administratif de Rennes par Tarz Heol et 3 couples de riverains contre l'arrêté du Maire de Ploemeur du 5/02/2019 accordant un permis d'aménager à Mme Gusmini (propriétaire des parcelles).

La surface du projet de lotissement est de 3 ha et la surface aménagée est de 2,35 ha.

9/10/2019 : un permis modificatif a été déposé par Mme Gusmini (suppression d'une partie du projet dans la bande des 100 m), accordé par la mairie le 3/12/2019.

31/01/2020 : audience au Tribunal Administratif de Rennes qui rend une décision qui nous est défavorable.

Notre avocat nous dit : «Le juge ne se positionne pas sur la continuité avec Lomener mais



uniquement sur le secteur de Kerpape. Il prend en compte l'emprise au sol importante des constructions du centre de rééducation, et la cinquantaine d'habitations présentes, sans vraiment détailler la question de la densité et de l'organisation des constructions sur le site, ce qui nous semble une lacune. S'agissant des espaces proches du rivage, le juge retient la qualification d'opération de construction alors que le nombre de logements implantés est



particulièrement important par rapport à ceux existants, ce qui permet de soutenir le côté

significatif de la modification du quartier opérée par ce projet. Il peut être opportun de faire appel (possible de critiquer la motivation retenue par le Tribunal sur les deux points centraux -extension urbanisation en continuité et espaces proches du rivage-)»

14/04/2020 : appel auprès de la Cour Administrative de Nantes par Tarz Héol et les 3 requérants individuels. Audience prévue 1er trimestre 2021.

Dans le recours en 1ère instance comme en appel, les Amis des Chemins de Ronde 56 ont soutenu notre démarche juridique par un mémoire en intervention.

1.5 Projet de thalassothérapie à Larmor Plage (voir compte rendu AG 2019)



20/11/2019 : présentation du projet porté par le groupe Relais Thalasso Phelippeau à la salle les Algues à Larmor. Le bâtiment ferait environ 130m de long, 14m au plus haut avec une surface plancher de 9600 m² ! Ce projet est surdimensionné : 130 chambres 4 étoiles ! (les rives du Ter 58 chambres, Thalasso Bénodet 25 chambres) avec de plus un spa marin, 2 bars, restaurant, salles de réunion, espace de réception...

15/12/19 : lettre adressée aux Préfet, Sous-préfet, Président de Lorient Agglo, Maire de Larmor-Plage. Nous posons des questions (quelles études d'impact suite aux volumes importants eau de mer pompés et relâchés après usage ? quelle consultation du public ?) et alertons sur le fait que les terrains du projet sont en Espace Proche du Rivage en zone 1AUt et 1AUt1 pour 4ha !, la question se posera quant à l'extension limitée de l'urbanisation vu la taille du projet et son intégration car nous ne sommes pas dans un contexte urbain.

La révision du PLU de Larmor Plage sera à surveiller.

Le protocole d'accord entre le groupe et Lorient Agglomération date de janvier 2017 ce qui explique peut-être l'intérêt du SCoT Pays de Lorient à vouloir une centralité urbaine Kerroch-Lomener-Kerpape que nous contestons !

2) ENVIRONNEMENT - QUALITE DES EAUX

2.1 Bois coupé à Kergoat

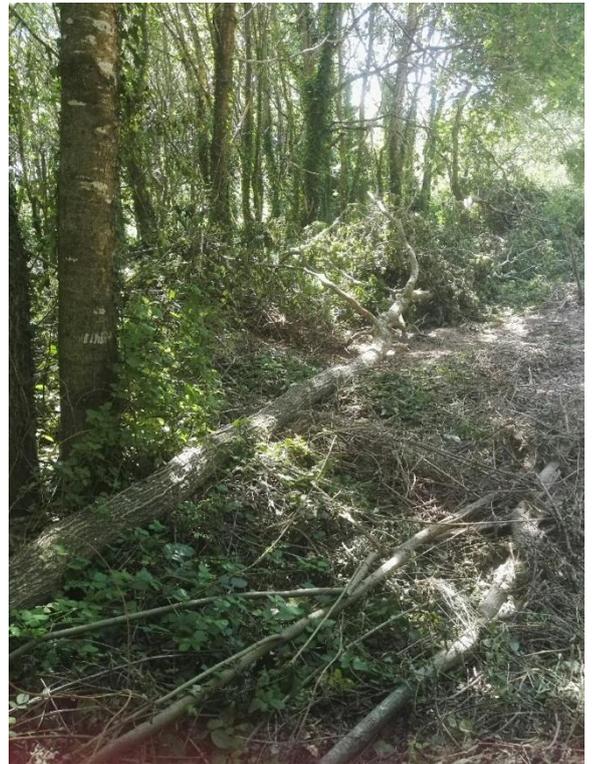
Vers le 20/05/2020, en pleine période de confinement, un agriculteur a détruit un taillis et supprimé des chênes près du cheminement doux entre les villages de Kergoat et le Crugellic.

Sur un lieu qui ne lui appartient pas, il a créé un large accès (260m long sur une largeur de 7 à 15m !) vers un terrain qu'il cultive et qui est en pente douce vers l'étang de Lannenec.

Tarz Heol a interpellé Natura 2000, l'agence de la biodiversité, la LPO, ainsi que la mairie de Ploemeur et Bretagne Vivante.

Cet accès a été fait en partie sur des EBC (Espaces Boisés Classés), peut-être en zone Natura 2000 et sur des espaces naturels sensibles acquis par le Département !

Tarz Heol a déposé une plainte auprès du procureur de la République pour le principe sachant que c'est la Mairie qui devrait déposer plainte (EBC détruits).



2.2 Abattage des châtaigniers au Cosquéric

En juin 2020, l'un de nos adhérents nous a interpellé au sujet de l'abattage de châtaigniers et de chênes le long des jardins du Cosquéric, propriété de M. et Mme Robic. Soucieux de la préservation de ce site naturel proche de forêts, il souhaitait connaître les raisons de ces déboisements.

Nous avons alors contacté Monsieur Bourgoïn, technicien forestier à l'Office National des Forêts.

La parcelle située à l'ouest du chemin communal appartient au Conseil Général. Les épicéas de type

Sitka, attaqués par les insectes (dendroctone) ont tous été abattus en septembre 2019.

Quelques panneaux ont été disposés sur la parcelle pour information au public.

Cette parcelle jouxte un chemin communal bordé de chênes et principalement de châtaigniers qui ont été abattus.



Voici les réponses de Monsieur Bourgoïn à notre questionnement.



Les raisons de l'abattage des châtaigniers le long du chemin communal ?

Initialement nous n'avions pas prévu de couper tous ces châtaigniers, malheureusement bon nombre d'entre eux souffraient de la maladie de l'encre (champignon qui détruit le système racinaire).

Suite aux conditions météorologiques de l'hiver dernier, des grosses branches voire des arbres entiers sont tombées à proximité des maisons et dans le chemin bordant la parcelle. Ces chemins étant très fréquentés, il n'était pas envisageable de prendre le moindre risque.

le projet de reboisement à l'intérieur de la parcelle ?

Nous privilégierons les feuillus avec une diversité d'espèces. Pour ce qui est de la participation du public, nous avons convenu lors des réunions publiques d'associer

les riverains et la mairie à la présentation du projet. Nous associerons aussi votre association.

Concernant les cheminements, nous organiserons un sentier permettant de se balader dans la parcelle et d'accéder aux vestiges.

Le reboisement de la parcelle est prévu courant de l'hiver 2021/2022.

2.3 Zone humide dégradée de Kerlavret à Lomener

En juin dernier, le propriétaire d'une parcelle agricole située près du Chemin de Kerlavret à Lomener a effectué illégalement des travaux de décaissement, levée de talus et creusement d'une cavité ainsi que d'abatage d'arbres, y compris sur une parcelle ne lui appartenant pas, et ceci dans le but avoué d'y installer à terme des caravanes et des mobil-Homes.

Alertée par des riverains, la police municipale a dressé plusieurs procès-verbaux et porté plainte auprès du procureur de la république.

Lors de ces travaux de décaissement, ce propriétaire a dégradé une zone humide déclarée comme telle sur le PLU et donc protégée.

A notre connaissance, aucun procès-verbal de police municipale n'a été dressé pour constater cette dégradation de la zone humide et pas conséquent, aucune plainte n'a été déposée. Lors d'une rencontre le 8 juillet réunissant une délégation de Lomener Port d'Attache, le président de l'association des Marines de Lomener et Monsieur Gouello, élu délégué à la sécurité et au cadre de vie, ce dernier a laissé plané le doute sur une éventuelle plainte déposée par la mairie pour dégradation de la zone humide, laissant même entendre que Tarz Heol pourrait le faire.

Dans un article de presse paru cet été, Tarz Heol demandait à la ville de porter plainte. Pas de réaction.

Dans un courrier adressé à Mr le Maire, le 10 octobre, Tarz Heol renouvelait sa demande.

«Monsieur le maire

Au printemps dernier, dans le cadre de travaux de terrassement non autorisés, le propriétaire d'un terrain situé entre le haut du chemin des Martins-Pêcheurs et le chemin de Kerlavret portait atteinte à une zone humide située en contrebas.

Selon nos informations, la mairie a déposé plainte à l'encontre du propriétaire début juillet afin d'anticiper une installation illégale de caravanes sur ce terrain.

Dans un article de presse paru mi-juillet, nous vous demandions de porter également plainte auprès du procureur de la république, à l'encontre du propriétaire responsable de la destruction de cette zone humide.

Par ce courrier, nous souhaitons savoir si cette seconde plainte a été déposée et, si oui, où en est ce dossier.

Notre association d'environnement ne comprendrait pas qu'un particulier puisse porter atteinte impunément à une zone humide, réservoir de biodiversité et servant de zone tampon lors de pluies intenses.

Le bien commun qu'est le patrimoine naturel ploemeurois doit être préservé.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Maire, de recevoir nos salutations respectueuses.

Le Conseil d'Administration de l'association Tarz Heol»



Il a fallu attendre 2 mois pour obtenir un courrier du Maire dans lequel ce dernier fait référence à une première plainte déposée en février 2020 (soit 6 mois avant les faits incriminés !!) pour travaux illégaux sur une parcelle agricole mais en aucune manière d'une seconde plainte pour dégradation de zone humide.

A ce jour, nous n'avons donc pas une vision claire des procédures en cours ; nous allons donc continuer nos investigations pour tenter de clarifier cette affaire.

2.4 Enquête publique sur le bassin du Ter et étude préalable au Contrat Territorial Volet Milieux Aquatiques (C.T.M.A)

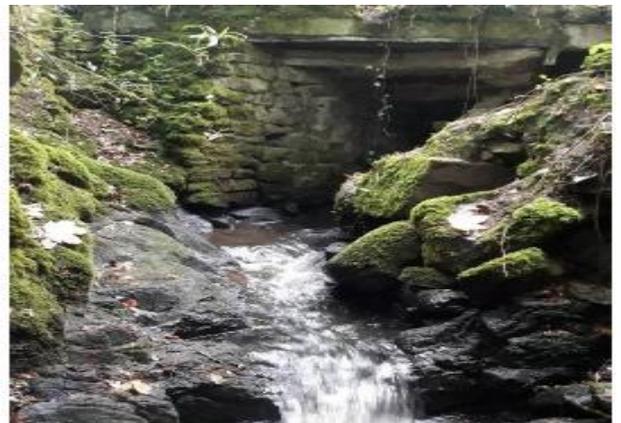
Ce document, préparé par le cabinet Hardy pour le compte de Lorient Agglomération, a fait l'objet d'une enquête publique visible dans les mairies de Lorient, Quéven et Ploemeur (date limite :15 septembre 2020). Notre association a répondu le 14 septembre et a émis un AVIS RESERVE. Deux membres de l'association ont également rencontré le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête détaille les actions envisagées dans les cours d'eau du bassin du Ter : le Ter, le Laën, Kervehennec, Quélisoy, Kerchaton : aménagements de passerelles, rampes d'enrochement, remplacement de buses, suppression de petits ouvrages, suppression et création de seuils.



Remplacement de buse et rampe d'enrochement

Les objectifs de l'étude sont clairement exprimés : «les travaux visent la restauration de la continuité écologique et notamment la libre circulation piscicole. L'impact de ces actions est aussi favorable à l'hydrologie des cours d'eau.». Tarz Heol note que ces objectifs sont bien conformes à ceux définis par la directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000.



Nous constatons cependant que l'état de la masse d'eau est jugé en final MAUVAIS avec deux indicateurs jugés « moyen » pour l'état écologique (température, oxygène, nutriments, espèces végétales et animales) et mauvais pour l'état chimique (métaux lourds, pesticides et polluants industriels). Ces constatations figurent à la page 96 du dossier.

L'association aurait cependant souhaité une analyse plus globale du problème. L'amont des ruisseaux est pris en compte mais pas les étangs de Saint Mathurin, Kermélo et l'étang du Symbole. Le bassin versant dans son ensemble aurait dû être pris en considération.

Conclusion : les travaux de réfection des berges sont certes indispensables mais coûteux et insuffisants pour régénérer les plans d'eau et les cours d'eaux. Nous sommes très inquiets sur les problèmes majeurs de santé publique que ces pollutions (nitrates, phosphate, métaux lourds) peuvent engendrer.

2.5 Dégradation de la qualité des eaux douces à Ploemeur

Réunion le 4/12/2019 avec les services de Lorient Agglo- Mr Le Guisquet (en charge des données qualité de l'eau) et Mr Priolet (responsable de l'unité gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Ils nous ont présenté les suivis de la qualité de l'eau sur le territoire. Un échange nécessaire et constructif.

Soucieux de la forte dégradation de la qualité des eaux douces sur notre commune (mortalités de poissons dans les étangs de Pérello et Le Ter, cyanobactéries depuis plusieurs années à l'étang de Lannec), Tarz Héol a demandé qu'il n'y ait pas seulement des thermomètres pour mesurer la fièvre mais des solutions apportées pour stopper cette dégradation et reconquérir une meilleure qualité des eaux douces.

2.6 Projet de travaux sur le bassin versant de l'étang de Lannec



Suite à ces échanges, Lorient Agglomération a décidé d'étudier les scénarios envisageables pour répondre aux deux problématiques de continuité écologique et de qualité de l'eau (cyanobactéries) à l'étang de Lannec.

Le 1/10/2020, Lorient Agglomération a demandé nos remarques sur le projet de cahier des charges, remarques transmises le 8/10. Il était

prévu une consultation en octobre et une réunion des différents partenaires en fin d'année pour le lancement de l'étude, planning repoussé bien sûr.

2.7 Cyanobactéries étang de Lannec

Tarz Héol avait alerté en 2018 la Mairie sur la dangerosité des cyanobactéries et ses causes possibles à savoir un fort excès de phosphore et d'azote qui, combiné à un déficit de pluie et un ensoleillement important, peuvent entraîner une eutrophisation des eaux.

Lorient Agglomération assure la compétence GEMAPI sur le suivi des milieux aquatiques depuis le 1/01/2018 et procède à des analyses (tous les quinze jours de juin à novembre) à Lannec (elle le fait aussi sur Guidel et sur Quéven).

Depuis 2019, Mr Le Guisquet de Lorient Agglomération nous transmet les résultats des analyses de cyanobactéries à Lannec.

Cette année encore, suite au dépassement du seuil de présence de cyanobactéries, un arrêté municipal a été pris en date du 9/07/2020 restreignant les usages (baignade, pêche, consommation de poissons...) avec un affichage aux points d'accès à l'étang.

Le taux de cyanobactéries heureusement n'a pas atteint les sommets de l'été 2018 !

L' AAPPMA (association départementale de pêcheurs) qui gère la pêche de loisir sur cette masse d'eau suit aussi ce dossier.

2.8 Participation réunion Natura 2000

Tarz Héol a participé au Comité de pilotage annuel du site Natura 2000 «Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannévec » qui s'est tenu à Ploemeur le 28/01/2020.

2.9 Réunion CCE pour la base de Lann-Bihoué

La commission composée du Sous-Préfet, d'élus locaux, de représentants des aéroports de Lorient (civil et militaire), des associations environnementales se réunit 1 fois par an.

Tarz Heol est représentée par Thierry Le Floch et Evelyne Maho. L'association des riverains de Lann Bihoué est aussi présente.

Des avancées ont été observées sur le plan des nuisances sonores. Les discussions restent cependant difficiles avec la BAN pour faire évoluer cette charte signée en 2017 : qualité des eaux, usage des pesticides, contrôles de la qualité de l'air et des particules fines, points fixes, survol et bruit des avions de l'aéroclub le dimanche. La réunion du 25/02/2020 a comme d'habitude «ronronné» et le climat reste tendu vis-à-vis des associations.



III. ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 Chantier sur le site de Kerantonel :



Nous poursuivons l'entretien de la parcelle où se situent la fontaine et le lavoir avec l'association Diwallerien Chapel Sant Leonard.

Cette année, perturbée, il faut bien le dire, nous avons effectué une seule intervention de débroussaillage.

Une attention toute particulière est apportée à l'herbe de la pampa afin d'éviter sa prolifération.

3.2 Lutte contre les plantes invasives prévue par la Mairie en lien avec les associations



Cette action, débutée en 2019 est coordonnée par Mr Landais des services de la mairie.

Tarz Héol a participé à la réunion de préparation le 18/02/2020.

La journée d'actions terrain prévue le 25/03/2020 a été annulée (1er confinement).

En remplacement, la mairie avait prévu 3 évènements à l'automne. Seule l'exposition extérieure (grandes photos de la flore) a été faite pendant le mois de la biodiversité (18/9 au 18/10).

Nous ne savons pas si des arrachages de plantes invasives (baccharis, herbe de la pampa) ont été réalisés en 2020 par les services de la Mairie.

3.3 SCI Courte Echelle :

TARZ HEOL soutient le projet d'installation d'AGRICULTEURS BIO à Lanester

Optim'ism et plusieurs partenaires de la transition alimentaire et écologique de la région de Lorient (dont Aloen, Nature et Culture, Biocoop, Cohérence, Gab 56) ont décidé de lancer une campagne d'épargne citoyenne pour acquérir des terres agricoles bio et favoriser l'installation d'agriculteurs dans le pays de Lorient.



De gauche à droite, Laurent Delcher et Thierry Dedidier (Tarz Heol), Thierry Le Floch (collectif des Coquelicots), Gaude Pierre et Marie-Louise Le Grogneac (Nature et culture)

Avec les questions sur l'approvisionnement et l'engouement pour les circuits courts, la crise sanitaire a remis l'alimentation au cœur des préoccupations des citoyens. L'achat de 25 hectares de terres agricoles situées au lieu-dit Kerguer à Lanester, facilitera l'installation de paysans et le lancement d'une ferme école.

La SCI (Société Civile Immobilière) d'épargne citoyenne COURTE ECHELLE a été créée le 26 juin 2020 lors de l'assemblée constitutive. Nous avons souhaité être partie prenante dans ce beau projet et avons acheté 20 parts pour un montant total de 2000 euros

3.4 Actualités du mouvement "Nous voulons des coquelicots"

APPEL POUR L'INTERDICTION DE TOUS LES PESTICIDES DE SYNTHÈSE

Après deux années de lutte et mobilisation, le mouvement citoyen initié par Fabrice Nicolino est arrivé à son terme en septembre 2020 après avoir récolté 1 135 134 signatures en faveur de l'interdiction des pesticides.

De septembre 2018 à mars 2020, le groupe de Ploemeur a appelé à se réunir tous les premiers vendredis de chaque mois, devant la mairie puis sur le parvis de l'église. Selon les mois, entre 20 et 60 personnes ont répondu à l'appel.

Malheureusement, notre mobilisation mensuelle a été mise en suspens en avril en raison du premier confinement.

Toutefois, afin de continuer à faire vivre le mouvement, il a été demandé aux militants, début mai, de publier sur les réseaux sociaux des photos de mobilisation contre les pesticides. Pour le mois de juin, quelques membres du groupe de Ploemeur, accompagnés de militants en provenance de divers horizons (Lorient, Larmor-Plage et même Hambourg), ont produit une vidéo chantée sur l'air

« Gentils Coquelicots Mesdames » qui a été diffusée sur les réseaux sociaux.

En septembre, en raison de la crise sanitaire et des impératifs professionnels ou privés des organisateurs ploemeurois, un rassemblement de clôture du mouvement n'a malheureusement pas pu avoir lieu.



A présent, au niveau national, Fabrice Nicolino lance un nouvel appel « Nous voulons des Paysans ». Il s'agit de créer un mouvement en faveur d'une sortie en dix ans de l'agriculture industrielle, d'aider les paysans à se diriger vers un système plus vertueux auquel s'ajoute la volonté d'installer un million de paysans nouveaux à la campagne, ce qui changerait radicalement le visage de la France.

Le groupe de Ploemeur ne s'est pas encore positionné pour répondre à ce nouvel appel, la COVID compliquant les initiatives.

IV. ANIMATIONS LOCALES ET SOLIDARITÉS

1) Balades et carnets de balades

Pour raison de crise sanitaire, les balades ont été annulées cette année.

Rappel : les carnets de balade sont en vente auprès des membres de l'association et de la librairie Sillage à Ploemeur.

Itinéraires :

Circuit 1 : Saint Léonard, Saint Jude

Circuit 2 : Ar Roch

Circuit 3 : Chemin de la mer

Circuit 4 : les bois

Circuit 5 : les dunes

Circuit 6 : Lannédec

Circuit 7 : Douar Gwen

circuit 8 : la boucle de Ploemeur



2) Collecte de journaux avec le CCFD

2020 :

Une année particulière aussi pour l'opération ramassage de journaux avec le CCFD.

Au lieu de trois collectes annuelles, il n'y en a eu qu'une cette année qui a eu lieu le samedi 17 octobre. Cette fois ci, il fallait faire le tri entre le papier glacé et les journaux (car changement de destinataires).



La collecte de papiers glacés a permis de récupérer 8t500 environ. Elle a été acheminée vers l'entreprise GDE de Nantes pour un recyclage et une commercialisation auprès de papetiers et cartonnières. Le prix d'achat est de 20 euros.

1t500 de journaux ont été récupérés. Cette collecte est proposée à l'entreprise Cellaouate de Saint Martin des Champs (29) qui transforme ce papier en ouate de cellulose, isolant thermique et phonique pour la construction. Le prix d'achat est de 110 euros par tonne.

Le local de Kergalan a été vidé en février 2020 : 8t800 de papiers glacés, journaux ainsi que le rebut des livres ont été livrés à GDE Nantes.

L'argent récolté auprès de GDE et CELLAOUATE est envoyé au siège social du CCFD qui mène, depuis de nombreuses années, des actions de solidarité internationale auprès de 500 acteurs locaux dans 71 pays. Les projets sont très variés : agroécologie, défense des droits, lutte contre la déforestation, promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, etc...)

Un grand bravo encore à toute l'équipe du CCFD. Il est difficile de prévoir une ou plusieurs dates en 2021 mais on peut envisager une prochaine collecte en mars 2021 si la situation sanitaire le permet.

3) Collecte de livres, tri et vente pour le Week end du cœur solidarité

Un petit mot d'Alain Iszraelewicz :

2020 année spéciale s'il en est, qui nous l'espérons sera unique en son genre. Elle nous a appris ou confirmé une chose, c'est que la culture, par le biais de la lecture, est, si elle n'est pas vitale, au moins indispensable.

Notre vente du mois de Mai ayant été annulée pour cause de Covid19, nous l'avons remplacée par une vente en août. Malgré le non renouvellement de notre stock, les gens sont venus nombreux se ravitailler en nourritures spirituelles.

Au total, pour cette année, nous sommes presque à 9000€, et si tout se passe bien, nous pourrions peut-être augmenter cette recette par une vente le dimanche 6/12/2020 à Océanis.



Cette année encore la collaboration avec l'IME de Kerdirect s'est avérée très intéressante.

Depuis la rentrée de septembre 2020, les jeunes adultes du CAJJA dont le but est de les rendre plus autonomes, ne sont plus accompagnés par un éducateur mais laissés au soin de l'équipe de tri TH qui assure cette autonomie. Pour l'instant, l'expérience est récente, tout va très bien.

La convention a été renouvelée et signée entre TH et l'IME .

Pour 2020, nous remercions encore toutes celles et ceux qui ont participé de près ou de loin aux ventes de livres avec une mention particulière à nos généreux donateurs et bien entendu à la ville de Plœmeur par l'intermédiaire de Philippe Le Gleut et des services généraux qui nous facilitent grandement la tâche. Derniers remerciements à nos fidèles acheteurs.

Innovation en 2020 : désormais l'Omvap se joint à nous pour toutes les ventes et propose ses disques et CD, recettes qui viennent alimenter la caisse du WE du cœur solidarité. Voici les dates retenues en 2021, le dimanche et les horaires sont les mêmes de 8H à 16H30 :

31 janvier, 30 mai, 11 juillet, 22 août, 26 septembre et 31/10 ou 14/11.

2 ventes à Océanis, 2 ventes aux Viviers Collet, une vente place Guillemot ou Océanis si mauvais temps.

V. COMMUNICATION

Vous pouvez nous rejoindre sur: <https://www.tarzheol.com/>

TARZHEOL
Association de défense de l'environnement
Ploemeur (Morbihan)

ACTUALITE
Nous voulons des coquelicots
Appel des 100 pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse
Signez la pétition sur :
<https://nousvoulonsdescoquelicots.org/>
(plus de 937 000 signatures : ajoutez la vôtre !)

Comme de nombreuses associations environnementales, Tarz Heol relaie l'appel des 100 de se retrouver tous les premiers vendredis de chaque mois. Le prochain rassemblement sera le **vendredi 11 novembre à 18H30 sur le parvis de l'église de Ploemeur.**

"1000 milliards pour le climat" :
Conférence sur Youtube à ne louper sous aucun prétexte !!
La transition écologique : ça urse !!
Plus d'infos : Signez la pétition ou (et) faites un don (déduction fiscale)

**Association de défense de l'environnement
Ploemeur (Morbihan)**
Adresse : 8 La Vraie Craix 56270 Ploemeur
Mail : tarzheol56270@gmail.com
Téléphones utiles :
Balades : 06 72 96 87 89
Collecte et vente de livres : 02 97 83 19 44

Dernière mise à jour 14/10 octobre 2019

Et aussi sur Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100015450760487>



INFO de l' Association Blé noir



La monnaie locale le SEGAL :

Tarz heol est comptoir d'échange (vous pouvez nous contacter pour les échanges Euros-Segal) et partenaire actif :

Information auprès des commerçants et des particuliers.

En espérant, aussi, vous revoir bientôt lors de nos prochaines balades d'été

